



L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains

Groupement d'Intérêt Public

**POPSU** Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines

**COLLOQUE DU 7 OCTOBRE 2010**

**MONTPELLIER**

**LA VILLE INVENTEE**

**RETRANSCRIPTION DES DEBATS**

**16h00 – 17h15 : Stratégies urbaines – La réforme territoriale ou comment passer aux territoires de demain**



Avec le soutien de :



## *Stratégies urbaines : la réforme territoriale ou comment passer aux territoires de demain*

**Alain Bourdin, président du conseil scientifique du programme POPSU (modérateur)**

Emmanuel Négrier a souhaité expliquer pourquoi l'équipe de Montpellier a choisi de terminer par cette table ronde.

**Emmanuel Négrier, directeur de recherche au CNRS**

Pourquoi un débat sur la réforme territoriale ? Cela tient en trois éléments. Le premier c'est l'espace. L'espace montpelliérain qui a pendant un certain temps été considéré comme le bassin de formation des avocats du contentieux jurisprudentiel intercommunal est un espace problématique du point de vue des réformes métropolitaines. On attend donc avec impatience, du côté des chercheurs avec une certaine forme de gourmandise même, le retour d'un pouvoir du préfet pour imposer des périmètres pertinents. Je pense que sous l'angle de l'amélioration des périmètres, il y a une question montpelliéraine, plus sans doute que dans d'autres espaces métropolitains français.

Le deuxième élément ce sont les acteurs. Les acteurs montpelliérains s'y prêtent particulièrement parce que la complexité des relations entre échelles, qui n'est pas l'apanage cette fois des Montpelliérains ou des Languedociens, est référée sans doute plus qu'ailleurs là aussi à la prégnance de la puissance publique et à sa capacité à orienter l'économie et le social régional et métropolitain. Dans une région où la puissance publique a une fonction importante, où la structure économique dépend sans doute plus qu'ailleurs de la puissance publique, les questions de réforme territoriale sont peut-être plus importantes qu'ailleurs.

Le troisième élément, cette fois c'est le moins spécifique au Languedoc-Roussillon, c'est la question d'un nouvel ordre métropolitain dans un contexte où tous les niveaux sont touchés par plusieurs types de réformes à la fois : la réforme fiscale de fin 2009, la réforme territoriale qui se dessine aujourd'hui, la réforme touchant au mode de scrutin et, dans la réforme territoriale, la question de la création des conseillers territoriaux qui touche l'ensemble des niveaux à la fois.

Je vois là trois bonnes raisons de terminer par une table ronde sur la réforme territoriale.

**Alain Bourdin**

Nous étions assez contents que vous proposiez de terminer par cette table ronde parce qu'au moment où ce programme POPSU 1 s'achève, on trouve là un des problèmes qui est récurrent dans les différentes villes que nous avons étudiées. C'était donc une fort bonne chose d'aboutir à une réflexion sur les institutions, et en particulier sur la réforme actuelle, avec toutefois une petite nuance que je ferais par rapport aux débats qui ont eu lieu précédemment. Le problème que l'on a rencontré partout c'est que l'extension des périmètres à n'en plus finir ne mène nulle part, que l'affirmation d'une autorité territoriale forte c'est bien mais cela ne règle pas tous les problèmes, et que la question c'est la régulation, c'est-à-dire comment on fabrique des équilibres, comment on les fait tenir et comment on les reproduit. D'une certaine manière, la question que l'on peut se poser c'est de savoir si la réforme a une chance quelconque d'aider à fabriquer des équilibres et à les faire tenir. Ça, c'est quelque chose que l'on va rencontrer absolument partout.

**Emmanuel Duru, responsable des affaires juridiques à l'Assemblée des Communautés de France**

Je suis absolument certain qu'Emmanuel Négrier appelle de ses vœux un renforcement des pouvoirs du préfet sous le strict prisme montpelliérain... Je vais essayer de m'en extraire pour vous parler du cadre législatif d'ensemble. Pour qualifier cette réforme qui arrive au bout de son processus parlementaire, j'utiliserai un vocabulaire familier des communautés en disant qu'elle n'est certainement pas d'un seul tenant et sans enclaves. J'entends par là qu'il y a clairement des parties qui font encore polémique et c'est la raison pour laquelle la Commission mixte paritaire se réunira le 13 octobre. D'un autre côté, certains pans du texte et en particulier le volet intercommunal font aujourd'hui consensus. J'en veux pour preuve que la plupart des dispositions de ce volet intercommunal sont désormais votées conformes, c'est-à-dire qu'elles ont été adoptées en termes identiques par les deux Chambres, ce qui leur garantit une stabilité rédactionnelle totale jusqu'à l'adoption définitive du texte. On sait donc déjà aujourd'hui à quelle sauce on va être mangés dans les prochains mois, en tout cas au niveau communautaire, parce qu'il faut bien reconnaître que la question pourtant essentielle de l'interterritorial a été relativement mise de côté dans ce débat, hormis la question des pôles métropolitains dont l'intérêt demeure encore très discuté. Là-dessus, je suis certain que d'autres auront les mots pour le dire tout à l'heure.

Pour ne prendre qu'un exemple, qui serait celui de la future gouvernance de l'intercommunalité, qu'est-ce qu'on y trouve ? On y trouve la volonté de renforcer le bloc local sans rompre le lien avec la commune tout en l'ouvrant aux citoyens. C'est là qu'il y a peut-être la recherche d'un équilibre qui n'est pas toujours facile à trouver, ce qui explique que l'on soit partis avec de très grandes ambitions pour finalement s'aligner, il faut bien le dire, sur le plus petit des dénominateurs communs. De telle sorte que l'on verra bien si c'est finalement Lampedusa qui avait raison et si tout change pour que rien ne change ou si on peut imaginer que, ici ou là, des ajustements, au moins à la marge, puissent arriver.

Sur les périmètres, je vais essayer de ne pas être trop pessimiste et au contraire essayer de voir les points positifs pour les territoires. Au niveau intercommunal, le principe d'achèvement intégral de la carte d'ici la fin du mandat est désormais clairement fixé dans la loi. Quoiqu'il en soit, il est clair que d'un point de vue quantitatif, le plus gros du travail est fait. Aujourd'hui, on est à près de 95 % des communes qui sont déjà en intercommunalité, près de 90 % de la population qui vit sous le régime de l'intercommunalité, étant entendu qu'ici comme ailleurs on met Paris et désormais la première couronne en dehors de ce schéma.

Il est donc évident que le principe d'achèvement de la carte a avant tout un principe à caractère symbolique. Cela signifie tout simplement qu'au 1<sup>er</sup> juin 2013 toutes les communes de France vivront, hormis Paris et la première couronne, en intercommunalité.

Cette question des périmètres était évidemment la clé de voûte de l'ensemble parce qu'on a toujours considéré que tant qu'on n'avait pas achevé la carte, on ne pouvait pas tenter de résoudre les autres questions. Au premier rang de celles-ci, on retrouve celle rampante de la gouvernance et de la démocratisation partielle des communautés, mais également celle des outils et des compétences.

Le deuxième volet concerne le renforcement des synergies au sein du bloc local. On trouve ici une boîte à outils qui permet d'avancer sur un certain nombre de sujets. Cela étant dit, on n'aura pas été jusqu'au bout du raisonnement et l'ambiguïté, ou l'hypocrisie institutionnelle dans laquelle on continue de baigner, c'est-à-dire considérer les Communautés comme des établissements publics dépendant de la stricte volonté d'un ensemble de communes, perdure. Or on sait bien que la clause générale de compétence n'a plus franchement de signification, en

tout cas attachée à la qualification de collectivité locale, parce qu'aujourd'hui on la supprime pour les Départements et les Régions, on la refuse toujours pour les Communautés mais on prend bien garde de conserver le qualificatif de collectivité de plein exercice pour les trois échelons traditionnels et on continue de penser que la Communauté n'est qu'un simple instrument à la disposition de ses membres. Or on sait bien que l'ensemble des compétences d'une part de nature stratégique sont exercées à l'échelle intercommunale et, d'un point de vue quantitatif, que les Communautés exercent beaucoup plus de compétences, neuf en moyenne, que ce que la loi leur impose.

Lors du précédent mandat, on était arrivés un peu au milieu du gué avec des tensions croissantes au quotidien entre communes et Communautés nées de cette hypocrisie institutionnelle et d'un fonctionnement où l'on continuait de penser à une répartition strictement étanche des compétences entre communes et Communautés. Là, le législateur a souhaité avancer en améliorant la synergie entre les blocs. On retrouve ici ou là des dispositifs très fortement intégrés de mutualisation des services, des dispositions de transfert des pouvoirs de police spéciales et puis des mécanismes innovants, notamment sur les plans financiers et fiscaux avec l'instauration possible d'une DGF territoriale et la possibilité d'unifier tout ou partie de la fiscalité ménages, toutes ces dispositions ne pouvant être mises en œuvre qu'à l'unanimité des communes, ce qui évidemment restreint un peu la liste possible des candidats.

Quoiqu'il en soit, la mesure phare de ce texte concerne la gouvernance et l'instauration du fameux suffrage universel direct par le biais du scrutin fléché à partir des listes municipales. Ce scrutin fléché aura pour conséquence que le citoyen désigne directement ses représentants, même s'il n'aura aucune marge de manœuvre quant à la désignation de ceux-ci, en tout cas il les désignera directement. Quand on met bout à bout les différents éléments dont a parlé Emmanuel Négrier tout à l'heure – réforme fiscale, réforme territoriale –, on s'aperçoit que ce citoyen va de manière automatique vivre en Communauté en raison de la couverture intégrale du territoire national par l'intercommunalité (hormis Paris et la première couronne), une Communauté dont il va désigner les représentants via le scrutin fléché et à laquelle il va payer une part d'impôt puisque la réforme fiscale a notamment pour effet de faire descendre la taxe d'habitation départementale au niveau intercommunal et donc d'imposer ce que l'on appelle la fiscalité mixte sur l'ensemble des territoires.

C'est là peut-être le principal changement auquel on peut s'attendre, celui de l'émergence possible d'une future citoyenneté intercommunale. On voit bien que les compétences évoluent, les compétences directement à destination de la population par le biais de l'action sociale, par le biais des équipements culturels et sportifs, on n'est plus uniquement sur des logiques de réseaux techniques. Evidemment, l'accès au suffrage universel direct des Communautés joue en cette faveur et la systématisation du « logiciel communautaire » à l'ensemble du territoire provoquera, peut-être pas le bang attendu par certains mais peut-être au moins une mise en débat du projet communautaire car c'est finalement de là que partait cette volonté d'instaurer un peu plus de suffrage universel direct. C'était le constat qui avait été fait en 2008 de campagnes municipales essentiellement axées sur des sujets communautaires – logement, transport, développement économique – mais durant lesquelles on taisait complètement l'institution et où on faisait semblant que tous ces sujets continuaient à être traités à l'échelle municipale.

De ce point de vue-là, le suffrage, même s'il ne répondra pas à la volonté ambitieuse de certains d'aller vers une élection directe de l'exécutif intercommunal, permettra à tout le moins de faire en sorte que l'on ne puisse plus taire complètement l'institution intercommunale qui est en charge des principales compétences et d'une partie de la fiscalité sur le territoire.

Voilà trois volets de ces dispositions intercommunales qui vont certainement changer les choses, qui en tout cas, elles, ne bougeront plus d'ici l'adoption définitive du texte, sauf censure du Conseil constitutionnel parce qu'on n'est pas encore au bout de nos peines. Cette saisine est d'ores et déjà annoncée et il est clair que sur un certain nombre de points le Conseil pourrait avoir son mot à dire, y compris sur l'instauration du suffrage universel direct puisqu'en l'état actuel du texte on se retrouverait avec des assemblées composées d'élus provenant d'une part du suffrage universel direct pour ceux qui auront la chance de vivre dans des communes de plus de 500 habitants auxquelles on aura étendu le scrutin de liste, et d'autres qui continueront à désigner leurs représentants par le seul conseil municipal. Là, il est clair que l'égalité devant le suffrage ne sera pas forcément assurée et que le Conseil constitutionnel pourra de ce point de vue-là avoir son mot à dire.

Dernier point, et c'est où l'on verra également les changements, sur les aspects de gouvernance interne. La mise en œuvre du scrutin direct entraînera nécessairement, outre une féminisation massive des assemblées communautaires que tout le monde accueille positivement, l'entrée des oppositions municipales. Elle l'entraînera néanmoins uniquement pour les communes qui auront un nombre de sièges suffisants pour cela. C'est là où les choses deviennent compliquées puisqu'on risque d'avoir des assemblées composées pour partie de la seule opposition de la ville-centre, avec une décalcomanie des débats du conseil municipal au conseil communautaire.

Voilà un certain nombre de dispositions qui devront faire bouger les choses, je vous laisse juges de les apprécier et de nous dire si elles vous satisfont. En tout cas, il y a un sentiment positif fort, disons-le, pour le volet intercommunal, puis un point d'interrogation un peu plus important en ce qui concerne les autres volets du texte et notamment l'articulation, pourtant essentielle, avec les autres échelons territoriaux, Départements et Régions.

### **Alain Bourdin**

Au passage, la référence à Lampedusa, « que tout change pour que rien ne change », me fait me demander si cela veut dire qu'il faut que très peu de choses changent pour que ça change vraiment... Puisque les intercommunalités sont sur la sellette, on va commencer par demander son point de vue à l'Agglomération de Montpellier.

### **Christian Fina, directeur général des services de Montpellier Agglomération**

Je crois qu'effectivement rien ne change. La manière dont les perspectives Balladur ont été mises sur la scène nous démontre, à l'usage, qu'il ne reste plus grand-chose des premières intentions pour ce qui nous intéresse, c'est-à-dire au niveau de la Communauté d'agglomération de Montpellier dans la mesure où notre problème reste toujours posé. Et je ne vois pas dans tout ce qui a été annoncé la moindre avancée ni la moindre amorce de solution.

La question est toujours pour nous le territoire optimum et la manière dont on le détermine de façon à créer une structure qui ait du sens. On a vu que le travail qui a été effectué sur le SCOT pouvait associer l'ensemble des intervenants, que ce soit les acteurs politiques, les maires des communes, les collectivités, mais aussi les structures qui produisent du service, l'Etat, de façon à construire une réflexion qui ait sa pertinence à l'échelle de ce territoire. La difficulté pour nous c'est que la huitième ville de France, je le rappelle, n'ait même pas aujourd'hui la population agglomérée qui permette de franchir l'étape qui nous est proposée, celle de la Communauté urbaine, puisque si j'ai bien compris le seuil de Communauté urbaine risque d'être ramené à 450 000 habitants, et encore moins d'accéder à la Métropole qui est l'objectif suprême qui nous permettrait d'avoir une vraie politique intégrée à l'échelle de cette aire urbaine. Alors que j'ai le sentiment que dans l'esprit de nos concitoyens les choses

évoluent, et elles évoluent certainement beaucoup plus vite que dans l'esprit de certains de nos politiques. Selon une enquête TNS-SOFRES sortie au mois de septembre qui a été réalisée pour le compte de la Région, le positionnement de l'intercommunalité arrive en première position des structures qui permettent d'avoir une politique intégrée à l'échelle d'un territoire avec près de 38 % des opinions favorables contre 32 % pour les Régions, 11 % pour les Départements et 7 % pour les communes. Je cite les chiffres de tête.

Cela prouve bien que dans la mentalité, aujourd'hui, le fait intercommunal est passé dans le domaine public et que, à un moment où le citoyen a un peu de mal à se retrouver dans son champ d'évolution, entre son lieu de travail, son lieu de résidence, son lieu de loisirs, le lieu où ses enfants font des études, il y a une certaine confusion qui existe. Aujourd'hui, on est dans une aire métropolitaine dont l'objectif est de proposer du service et de l'animation de façon à avoir une structure de vie collective organisée.

Avec ce que nous produit la discussion entre l'Assemblée et le Sénat aujourd'hui, on a le sentiment que les prérogatives des préfets par rapport à la définition de ces périmètres sont en train de fondre comme neige au soleil et qu'effectivement on va revenir à des dispositifs qui sont des dispositifs de cooptation de communes pour arriver à faire l'extension de son territoire, de son périmètre, et que les conditions géopolitiques ou socio-économiques ne seront encore pas réunies pour qu'on puisse franchir cette étape-là.

Pour moi, cette question est centrale car si l'on n'est pas capables d'avoir une politique d'intégration de l'ensemble des services publics à un niveau pertinent... Après, il faut s'interroger sur la manière dont on définit la géographie, mais quand on voit aujourd'hui un certain nombre de discussions d'alliance de communes périurbaines avec des zones ou des secteurs qui ont plus des vocations rurales, on s'interroge sur cette notion de pertinence. Quels sont les moyens des élus aujourd'hui au plan local, quels sont les moyens des préfets pour organiser cette aire urbaine ? Je pense que ce qui nous est proposé n'apporte aucune réponse à cette notion d'intégration. C'est un des points sur lequel nous sommes fort inquiets.

Qu'est-ce qui apporterait une réponse ? Il faudrait que l'on puisse se déterminer sur cette notion d'aire urbaine et que l'on puisse trouver la manière la plus adéquate d'intégration des services. Selon des enquêtes INSEE, on se rend compte que le périmètre d'agglomération est complètement explosé par les déplacements quotidiens. Aujourd'hui, près de 20 000 personnes au quotidien viennent de plus de trente kilomètres travailler à Montpellier et elles n'imaginent pas travailler ailleurs qu'à Montpellier. C'est pour nous un vrai problème parce qu'on a beau essayer de résoudre les problèmes d'organisation du territoire en termes de circulation, de déplacements, d'intermodalité, avec des investissements lourds, on n'est pas capables de répondre à des questions qui touchent au flux de personnes qui habitent à trente kilomètres de Montpellier et qui viennent travailler sur la ville-centre en utilisant le véhicule individuel parce qu'il n'y a pas d'autres moyens aujourd'hui de régler cette question-là.

Est-ce que c'est à l'Etat de le faire ? Pourquoi pas. A un moment donné, il y a une question d'aménagement du territoire et une question d'économies générales qui font que l'Etat peut certainement faciliter beaucoup les choses. Mais on a le sentiment aujourd'hui qu'il y a un certain recul par rapport aux discours que l'on a pu entendre au départ et que l'Etat s'est complètement retiré de cette discussion-là. Certes, les préfets ont pour objectif de réaliser un certain nombre de propositions à l'échéance 2013, 2011 pour le schéma, mais on n'a pas le sentiment que l'Etat ait vraiment envie de bouleverser les équilibres actuels. C'est là que l'on doit être attentifs et si possible agir pour avoir une meilleure prise en considération de cette notion d'aire urbaine.

## **Alain Bourdin**

Dans le fond, ce que vous abordez et ce qui a été abordé beaucoup c'est même au-delà de l'aire urbaine, c'est le très grand territoire urbain et, d'une certaine manière, on finit par arriver à l'échelle régionale. La question qui vient évidemment c'est de se demander comment on articule le rôle de la métropole, de l'intercommunalité, avec le rôle de la Région. Je vais donc demander à François Delacroix ce qu'il en pense.

## **François Delacroix, *questeur à la Région Languedoc-Roussillon***

J'étais auparavant directeur général de la Communauté d'agglomération de Montpellier et suis aujourd'hui élu de la Région Languedoc-Roussillon. Je vais être un peu provocateur, comme je le suis habituellement, en disant que le périmètre pertinent de la Communauté d'agglomération de Montpellier c'est les limites de la Région Languedoc-Roussillon... Dans le cadre de la mondialisation, vous allez expliquer aux Chinois quelle est la différence entre Perpignan, Nîmes, Montpellier et Sète ? Il faut voir les réalités et les enjeux d'aujourd'hui !

Je voudrais dire un certain nombre de choses. J'en ai marre que l'on perde du temps, la réforme est nécessaire ! On ne peut pas continuer à conserver les prérogatives et les collectivités locales telles qu'elles sont aujourd'hui car on va à la faillite. Il y a une semaine, des collègues sont allés manifester devant la préfecture avec le turban bleu-blanc-rouge, comme si la République était en danger, pour s'opposer à la loi avec un slogan fondamental et fort : « Demain, à cause de cette loi, on va avoir moins d'élus ». Mais est-ce que c'est le problème ? Est-ce que véritablement le problème aujourd'hui n'est pas d'abord de se demander quel est l'intérêt général, quel est l'intérêt des contribuables, quel est l'intérêt des citoyens, quel est l'intérêt de nos territoires ? L'intérêt de nos territoires c'est d'arrêter d'être divisés, c'est de travailler ensemble, c'est d'arrêter ce que nous vivons en Languedoc-Roussillon depuis un certain temps. Ce n'est pas un problème politique droite ou gauche, c'est : on aime Montpellier ou on n'aime pas Montpellier. Vous avez autour de Montpellier quantité de Communautés de communes qui devraient être dans le territoire pertinent de la Communauté d'agglomération de Montpellier et qui ne trouvent rien de mieux que de s'y opposer à tout crin. Et ce sont souvent les élus de gauche qui sont proches de la majorité de la Communauté d'agglomération qui s'y opposent.

Un souvenir qui m'a beaucoup marqué. Nous étions en concurrence avec Barcelone sur l'implantation de l'entreprise américaine Apple. Le PDG d'Apple débarque à Montpellier et vient à la préfecture et rencontre le président du Conseil général, le président de la Région, le maire de Montpellier, le président de l'Agglomération... Il n'a rien compris ! Il avait en face de lui une multitude d'interlocuteurs qui, pour la plupart, ne chantaient pas la même chanson : le président du Conseil général défendait le rural, le maire défendait l'urbain... Trois heures après, il prenait l'avion pour Barcelone où il a rencontré un seul interlocuteur qui lui a mis sur la table en dix minutes quelles étaient les primes à l'investissement et les soutiens des collectivités locales. Eh bien, il a choisi Barcelone !

Est-ce qu'il est normal aujourd'hui qu'une commune de gauche comme Mauguio qui a l'aéroport refuse de rentrer dans l'Agglomération parce qu'elle veut garder la taxe professionnelle ! Comme cette taxe est supprimée, elle va peut-être changer d'avis, mais c'est complètement aberrant car l'Agglomération a besoin d'avoir un aéroport fort, puissant. Il demande des investissements mais la Communauté d'agglomération ne peut pas les faire parce que c'est en dehors du territoire ! Est-ce que c'est intelligent d'être obligés d'arrêter le tramway à la limite de Pérols et de ne pas faire les trois kilomètres qui restent pour aller jusqu'à la mer parce que la commune concernée est contre l'Agglomération de Montpellier ! Est-ce que c'est intelligent de construire à Pérols une usine d'assainissement qui va coûter

15 millions d'euros aux contribuables alors qu'en se branchant sur l'usine d'assainissement de l'Agglomération on fait 6 à 7 millions d'économie !

Moi, j'ai envie de crier aujourd'hui, j'ai envie de dire que ça suffit ! Il faut arrêter ces divisions d'élus qui défendent leur pré carré comme si c'était l'intérêt général. L'intérêt général veut que l'on remette les choses à plat. Et puis si les élus ne sont pas assez intelligents pour se mettre d'accord, que le préfet qui représente l'Etat tranche en défendant l'intérêt général ! Je trouve que la loi Chevènement avait dans ce domaine une position coercitive qui était intelligente. On a eu huit collectivités locales qui sont sorties de l'Agglomération parce qu'on a fait voter en catimini à l'Assemblée nationale un texte de loi à 1 heure du matin pour leur permettre d'aller à l'encontre de la loi Chevènement et de sortir du territoire. Elles ne voulaient pas être dans la Communauté d'agglomération parce qu'elles ne voulaient pas le PLH, parce qu'elles ne voulaient pas de logements sociaux. Est-ce que c'est ça l'intérêt général ?

Sarkozy, ce n'est pas ma tasse de thé mais, globalement, renforcer les Régions et les Communautés d'agglomération, cela me paraît intelligent. Ce n'est pas parce qu'il est de droite et s'appelle Sarkozy qu'il faut obligatoirement rejeter la totalité de sa loi, il y a certainement des améliorations importantes à y apporter, mais les financements croisés, est-ce que vous trouvez que le contribuable y voit clair quand une piscine ou un équipement sportif est financé à 15 % par le Département, à 20 % par la Communauté d'agglomération ? Puis après, c'est la bataille des logos ! Est-ce que c'est ça qui fait avancer les choses ?

Voilà ce que j'avais envie de vous dire. C'est peut-être iconoclaste, cela ne correspond peut-être pas aux discours habituels que vous avez depuis ce matin. Aidez-nous, faites bouger les lignes, il faut que ça change, cela ne peut pas continuer comme ça, autrement on va disparaître.

### **Alain Bourdin**

Evidemment votre discours me plaît bien par certains côtés, je connais autant que d'autres toute une série de dérives et de vues à court terme et suis tout à fait convaincu de l'importance de la Région et de l'importance des Communautés. Mais si je relie aux deux tables rondes précédentes, c'est-à-dire à la question du périurbain que l'on a évoquée tout à l'heure et à la question de la culture, on voit que l'on est ici sur un territoire économiquement et sociologiquement très fragile, très complexe, avec des possibilités d'explosion, des choses qui vont mal et dont on ne parle pas, etc. Est-ce que, malgré tout, un maillage de collectivités locales un tout petit peu contradictoire dans certains cas ne sert pas aussi à gérer cette complexité des sociétés locales ?

### **François Delacroix**

Dans tous les exemples que je peux trouver, je ne le crois pas. Vous avez parlé de la culture. Frêche avait un premier adjoint qui est aujourd'hui président du Conseil général. Quand il était premier adjoint, il était viscéralement contre le Printemps des comédiens qui est un festival culturel important financé par le Conseil général et qui a la caractéristique de se passer à Montpellier en même temps que le Festival international de danse. C'est vraiment judicieux... Il devient président du Conseil général mais il ne change rien, les deux manifestations ont lieu en même temps sans que l'on se préoccupe de l'intérêt des gens. Est-ce que vous ne pensez pas qu'il serait plus intelligent pour un Conseil général de faire de la culture dans le monde rural ou à Béziers qui est un désert culturel dans tous les domaines ?

Concernant les zones d'activité économique, est-ce que c'est intelligent d'avoir la concurrence que nous avons aujourd'hui ? L'Agglomération de Montpellier a une politique



économique intelligente de zones d'activité qu'elle place un peu sur tout le territoire, dans toutes les communes pour éviter les déplacements et qu'elle marie avec du logement. Mais que font les Communautés de communes tout autour du périmètre de la Communauté d'agglomération ? Elles ouvrent des zones d'activité à la limite du périmètre. Qu'est-ce qu'on a après ? On a la concurrence des chefs d'entreprise qui discutent du prix des terrains. L'Agglomération est riche, elle peut se permettre de résister, mais les petites communes qui se lancent dans ces zones d'activité sont obligées de passer sous les fourches caudines des entreprises et elles ont des zones d'activité qui sont hyper déficitaires. Et qui paye ? Les contribuables. Vous avez parlé de l'aménagement harmonieux du territoire, du SCOT, etc. Je peux vous dire que la Communauté d'agglomération en matière de SCOT est exceptionnelle mais tout autour on fait n'importe quoi : des lotissements placés n'importe où sans penser à la complémentarité avec la capitale régionale, etc.

J'ai le sentiment que le vrai problème aujourd'hui c'est de revenir aux fondamentaux : l'intérêt général, pas l'intérêt des élus. Qu'il y ait 3 000 élus de moins au niveau national, dans le cadre de la mondialisation je peux vous dire que les Chinois ils s'en tapent totalement, et les Français aussi ! Ce que les Français veulent c'est avoir des élus intelligents qui travaillent ensemble, qui tirent dans le même sens. On a la chance, et l'inconvénient, d'avoir un président d'Agglomération haut en couleurs, un personnage qui fait bouger les lignes et qui devient pour ceux qui sont autour un prétexte : « On ne va pas dans l'Agglomération de Montpellier parce qu'il y a Georges Frêche », « On ne va pas donner l'assainissement de Mauguio à la Communauté d'agglomération de Montpellier parce que c'est Georges Frêche »... Mais cela coûte 6 à 7 millions de plus aux contribuables de Mauguio ! Dans la situation d'endettement des collectivités locales, toutes, de gauche ou de droite, Conseils généraux, grandes villes, ne croyez-vous pas que l'on a intérêt à remettre en cause ce type de fonctionnement ?

### **Alain Bourdin**

Je me tourne maintenant vers Jules Nyssen avec une question un peu spécifique. Montpellier, ville qui a élaboré un projet urbain très fort, très structuré, sur la durée, c'est un peu une situation complexe, peut-être bizarre, de se retrouver avec presque plus d'instruments pour réaliser le projet urbain. Comment est-ce que vous sentez ça ?

### **Jules Nyssen, directeur général des services à la Ville de Montpellier**

Il y a un truc qui est connu un peu partout en France, c'est le SCOT de Montpellier pour sa qualité. On aurait pu se poser à l'époque la question de savoir quelle était la légitimité d'une Agglomération de conduire un SCOT quand la légitimité démocratique et les outils étaient dans les communes. Pourtant, on y est arrivé. Je pense donc que l'on peut vraiment répondre à la question de la même façon, simplement en la retournant.

Je vais revenir à la réponse précise à cette question mais vous me permettrez quand même d'apporter ma pierre au débat qui a précédé. Je trouve à titre personnel que cette réforme territoriale a des qualités et des défauts mais qu'elle a le mérite d'exister. Comme l'a dit François Delacroix, on ne pouvait pas rester où l'on en était. D'ailleurs je constate que tout le monde se plaignait de l'organisation actuelle des systèmes, aujourd'hui tout le monde se plaint de cette réforme, mais en même temps on est tous ici régulièrement invités à participer à des colloques, nous écrivons des articles et des communications sur les conséquences de cette réforme et les débats qui ont eu lieu jusqu'ici démontrent bien que le cadre global est maintenant à peu près acté, ce qui n'était quand même pas si évident que ça. On peut lui trouver des bons et des mauvais côtés mais elle a le mérite d'exister et elle fera bouger les choses.

Ce qui me paraît certain, surtout quand on la regarde dans la durée, c'est qu'elle dessine quand même un certain nombre de lignes de force qui me paraissent représenter des tendances un peu inéluctables. Les choses vont beaucoup moins loin que ce qui se dessinait déjà dès le rapport de Pierre Maurois, le rapport Balladur et la multitude de rapports qui se sont succédés avant d'arriver à l'avant-projet de loi. On est revenus en arrière mais il y a quand même un certain nombre de tendances. A mon avis, il y en a une claire autour de la formation d'un couple Région/Département, et quel que soit le mode de scrutin des élus de ce couple il ne fait aucun doute pour moi que c'est l'échelon régional qui l'emportera parce que c'est le sens de l'histoire, c'est la référence européenne. Et puis, quand on appartiendra à deux structures, c'est évidemment celle qui englobe les autres qui prendra rapidement le pas sur la première. Selon ce que l'on choisira comme mode de scrutin, on ira plus ou moins vite et ce sera plus ou moins intelligent. Ça, c'est la première tendance.

La seconde tendance c'est l'émergence d'un fait métropolitain autour du couple communes/intercommunalités. Quand on regarde le nombre de pages de ce projet de loi consacré à la métropole, à sa constitution, à ses compétences, à son fonctionnement, et le peu de place qui est laissé au reste, on voit bien que c'est ça un des éléments majeurs, et cela ne va pas forcément non plus dans le mauvais sens.

J'adhère tout à fait à ce qui a été dit tout à l'heure sur l'émergence probable d'une citoyenneté communautaire autour de la fiscalité directe, autour de l'élection au suffrage universel. D'ailleurs ce système de fléchage existe depuis longtemps à Paris, Lyon et Marseille. Evidemment, cela s'est fait dans des scénarios inversés, là la légitimité vient des communes et elle monte vers l'échelon communautaire. A Paris, Lyon et Marseille c'était plutôt dans l'autre sens, n'empêche que cela fonctionne déjà comme ça depuis longtemps. Donc cela conduit à s'interroger sur le rôle des communes par rapport à l'intercommunalité et réciproquement. Je crois beaucoup à l'émergence de ce fait métropolitain avec des enjeux qui sont démocratiques.

Il me semble que cela pose quand même quelques problèmes qui ne seront pas tous évoqués. Evidemment, cela répond à une aspiration que tout le monde peut ressentir qui est une aspiration de lisibilité, c'est-à-dire de qui fait quoi. Cela va de pair avec une évolution indispensable qui est pour l'instant assez peu évoquée de la fiscalité locale et de la réforme. A cet égard, Philippe Valletoux vient de produire pour le Conseil économique et social un nouveau rapport qui met un peu le contribuable citoyen au cœur du débat et qui essaie de repenser l'architecture du système fiscal autour de cette problématique de qu'est-ce que c'est la fiscalité, en quoi cela symbolise un élément de citoyenneté et à quel point on est arrivés aujourd'hui avec un système qui est devenu tellement flou et incompréhensible qu'il ne joue absolument plus ce rôle.

Il me semble qu'il y a quelques problèmes que l'on peut évoquer ici qui sont liés au sujet. J'ai parlé de fait métropolitain et je l'ai fait un peu exprès parce qu'évidemment la construction de structures intercommunales consolidées c'est valable pour tout le territoire mais on voit très bien qu'il y aura les métropoles qui sont promises à un bel avenir avec une visibilité à l'échelon européen, la capacité de s'inscrire dans des réseaux de ville et d'atteindre enfin un niveau de lisibilité qui, dans ce pays qui reste ultracentralisé, était pour l'instant surtout réservé à Paris et à quelques autres capitales européennes. Mais cela pose quand même la question de ce qui va se passer autour de sa métropole, et ça on n'en parle pas beaucoup. A mon avis, le débat sur le rôle et la fusion du couple Département/Région devrait se porter sur ces questions-là : qui va gérer les problématiques qui se posent entre les métropoles dans ces territoires interstitiels ? C'est autour de ça qu'il faudrait réfléchir, au rôle de la future entité issue de la Région et du Département, avec un élément sans doute un peu nouveau qui est que, contrairement à ce que l'on a toujours connu dans ce pays, selon que l'on habite en zone

urbaine ou en zone rurale, on n'a pas forcément les mêmes niveaux d'interlocuteurs en face de soi, ce ne sont pas forcément les mêmes collectivités qui font les mêmes choses. Je pense que ça c'est quelque chose de nouveau, c'est une vraie rupture par rapport à la tradition française.

Je crois qu'il y a autre chose qui est assez absent de cette réforme c'est qu'elle ne résout absolument pas l'absence totale de représentations parlementaires de nos collectivités locales. Ce qui fait qu'encore aujourd'hui on peut entendre un président de Conseil régional expliquer qu'il faut absolument qu'il soit aussi député parce que s'il ne l'est pas, il ne voit pas les ministres, il ne pèse pas à Paris et il n'obtient rien pour sa région. Quel dénigrement de l'échelon régional que d'entendre des choses pareilles !

Je suis depuis longtemps partisan pour que l'on constitue une espèce de Sénat des territoires, c'est une idée assez répandue, dont les élus seraient élus de droit de par leur mandat local et il y aurait au niveau parlementaire une représentation des citoyens à l'Assemblée et une représentation des collectivités au Sénat, comme cela existe d'ailleurs dans un certain nombre d'autres pays. Cela permettrait aux collectivités de maîtriser un peu leur destin. En 1982, Gaston Deferre a créé des pouvoirs locaux, il s'est appuyé sur eux et ensuite il a construit la suite de la réforme. Mais aujourd'hui ces pouvoirs locaux sont quand même traités par le mépris, d'autant que le déséquilibre croissant qui s'est installé sur le plan politique entre la couleur politique du gouvernement et la couleur politique de la majorité des collectivités enferme tout ça dans un débat un peu politicien. Ce sont là deux aspects des choses sur lesquels il faudrait approfondir à mon sens la réflexion.

Maintenant, pour en revenir à la question que vous posiez au départ, moi je ne suis pas inquiet, je suis pour la métropolisation, pour la consolidation de l'échelon communautaire parce que c'est le sens naturel des choses, surtout quand on vit, comme c'est le cas ici, dans un territoire où il y a une ville-centre qui est la ville-centre de l'agglomération – le plus petit quartier de Montpellier est plus grand que la plus grande des villes de l'agglomération – mais qui est aussi le poumon de toute la région. Quand François Delacroix dit que le territoire pertinent c'est le territoire régional, c'est un peu caricatural mais ce n'est pas non plus complètement faux. Contrairement à d'autres régions comme PACA et dans une moindre mesure la Région Aquitaine ou quelques autres, il y a ici un poumon qui irrigue un territoire dans son entier. Je crois donc que c'est le sens des choses et je n'en ai pas vraiment peur.

Par contre, ce que cela va nous imposer comme exercice, et je vais en venir au projet urbain, c'est de réfléchir aux enjeux en termes de démocratie locale. Parce que pourquoi, au fond, on fait toutes ces réformes ? Ce n'est pas forcément pour économiser de l'argent, je ne crois pas que cela en économisera à court terme. Ce n'est pas non plus simplement pour éviter des doublons, bien sûr que cela peut être un objectif mais ce n'est pas ça. Le vrai enjeu c'est la visibilité, c'est la démocratie locale, c'est la capacité du citoyen à peser dans l'action publique pour des choses qui le concernent directement autrement qu'en votant tous les cinq ans pour un président de la République qui a autre chose à faire que de s'occuper des problématiques du quotidien et de la vie locale.

La métropolisation ne me fait pas peur du tout, à condition que l'on s'occupe intelligemment de la façon dont les élus locaux qui sont au contact de la population, qui sont confrontés aux problématiques des gens, garderont une capacité à agir sur la décision de la structure collective à laquelle ils appartiennent. C'est ça qui fera la crédibilité ou pas du système, c'est ça qui fera que ce système améliorera ou pas l'exercice de la démocratie locale. Ce qui a longtemps fait peur aux maires dans la construction des structures intercommunales c'était le sentiment d'être dépossédés de leur capacité à agir et à répondre à leurs concitoyens. Je note

quand même que depuis 2001 l'appréhension du phénomène intercommunal a complètement changé, et neuf ans c'est très court. On voit donc qu'il y a des inquiétudes qui ont disparu.

Maintenant, il faut aller plus loin. Il ne faut pas qu'un maire, un adjoint de quartier qui s'appellera peut-être demain un maire de secteur, se trouvent complètement démunis. C'est logique que les marchés soient gérés au niveau communautaire, c'est logique que les gros outils soient mis en œuvre à cet échelon-là, mais ce qu'il faut c'est que sur le terrain on puisse actionner des leviers avec efficacité et crédibilité. Sous cette réserve, on peut fonctionner.

J'en reviens maintenant au projet urbain. Un adjoint de Georges Frêche, le plus célèbre d'entre eux, Raymond Dugrand, a dit un jour que le projet urbain n'est pas un projet d'urbanisme. Donc même si le droit du sol et la compétence urbanisme un jour immigreront au niveau communautaire, et ce n'est pas pour dans longtemps et en tout cas c'est ce qui est prévu dans la métropole, le projet urbain ce n'est pas qu'un projet d'urbanisme. Donc je ne suis pas inquiet. Le projet urbain c'est la réflexion sur les enjeux de la vie en collectivité, de la vie des citoyens entre eux, de leurs interactions, de leurs perspectives, de ce qui se passe en matière de logement, de transport mais aussi de culture, d'action sociale, de vie associative, etc. Mais qui peut s'exprimer là-dessus ? Qui est le plus compétent et le plus légitime ? Cela reste l'échelon qui est le plus près du terrain, donc l'échelon de la commune, voire l'échelon du quartier. Si l'on est capables d'organiser ça intelligemment, alors il n'y a aucun problème pour faire un projet urbain dont le périmètre territorial dépasse évidemment celui de la commune. A Montpellier, on est engagés aujourd'hui dans une démarche de projet urbain, c'est le projet urbain de la Ville de Montpellier. Pour des raisons d'ordre diplomatique on ne dira pas le contraire mais, en réalité, tout le monde sait très bien que cela n'a aucun sens de réfléchir à ça si on se limite au territoire de la commune, voire même sans doute au territoire de la Communauté d'agglomération telle qu'elle existe aujourd'hui. Ce territoire dépasse largement celui de la commune mais, par contre, les forces vives, la capacité d'impulser, elle reste beaucoup dans cette ville-centre qui rassemble des universitaires, des chefs d'entreprise, tout un tas d'acteurs de la société dite civile qui ont des choses à dire et qui ont une réflexion sur leur territoire qui n'est pas simplement celui de la commune.

Moi qui suis un peu le Petit Poucet aujourd'hui à la tribune, sachez que nous gardons cette force-là et qu'il faut savoir l'utiliser intelligemment.

### **Alain Bourdin**

Merci Petit Poucet, mais on n'y croit qu'à moitié... On va maintenant se livrer à un autre type d'exercice. Martin, tu es chercheur, tu as aussi une expérience d' élu et tu as des idées sur la réforme. Comment réagis-tu par rapport à tout ce que l'on a dit ?

### **Martin Vanier, professeur à l'Université Joseph Fourier, Grenoble I**

Je voudrais réagir avec cette citation de Franklin Delano Roosevelt dans un discours à Buenos Aires qui dit ceci à ses vis-à-vis argentins et brésiliens : « Messieurs, nous avons connu les gloires de l'indépendance, apprenons les gloires de l'interdépendance. » J'ai l'impression qu'en France, très longtemps après, il y a plein d'hommes politiques qui ont connu les gloires de l'indépendance, c'est-à-dire la décentralisation, la puissance locale, le gouvernement intégré, et qui ont décidé d'en rester là parce que, finalement, c'est quand même ça qui est le meilleur. L'interdépendance n'a pas l'air de les exciter beaucoup politiquement, surtout que changeant de position dans l'ensemble des territoires, tous interdépendants comme vous avez sans doute passé toute la journée à vous le dire, ils peuvent alternativement dire à un échelon ou à un autre que c'est celui-là le bon pour que l'ensemble du système territorial soit correctement géré.

Voilà pour vous dire mon éloignement à peu près radical vis-à-vis des postures développées par les interlocuteurs précédents, à l'exception peut-être d'une lecture d'un progrès réel qui est ce bloc local, encore que le mot bloc ne va pas tarder à faire problème parce que quand on est dans les blocs... J'avais appelé ça il y a quelque temps « le complexe local communautaire » parce que je pense qu'il restera complexe. Il est saisi lui aussi par une contradiction qui est d'intégrer plus et de continuer à étendre. Mais évidemment, quand on fait venir de nouveaux joueurs, on reprend vingt ans de retard sur les cultures de l'intégration et les progrès que l'on pourrait faire politiquement et administrativement dans la mutualisation, l'abaissement des niveaux de souveraineté des élus qui acceptent de se fondre dans le communautaire sont reperdus si l'on franchit encore une étape d'extension. C'est la course de l'obus et du blindage et à un moment donné il faut sortir de cette posture politique, et même à cet endroit-là ce sera nécessaire. Mais globalement j'adhère à cette lecture du progrès historique qui consiste à faire émerger un pouvoir politique d'agglomération, un être politique, y compris citoyen. Je pense que si personne ne le dit, cela nous conduit quand même, à une perspective d'une dizaine ou d'une vingtaine d'années, à la question du quatrième niveau de collectivité locale. Il ne faut pas se voiler la face devant quelque chose que personne ne prononcera parce que cela crispait beaucoup la perspective mais c'est bien de cela dont il s'agit.

Les termes d'optimum, d'aire pertinente, de clarification, de simplification, ne font plus depuis longtemps partie de mon vocabulaire d'observateur et d'analyste bien que j'aie entendu de très nombreuses fois les discours ici présentés qui, je dois rassurer M. Lacroix, ne sont pas du tout iconoclastes mais parfaitement conformes à un grand nombre de postures politiques que je ne peux pas écarter d'un revers de main. C'est la posture de la puissance politique, c'est-à-dire : donnez-moi les clés de la maison et je trouverai les solutions que les autres acteurs politiques tardent, peinent, et sont incapables à mettre dans l'arène politique. Mais moi je crois que la politique c'est justement une arène, c'est justement un art de trouver des arrangements, de les construire, et de les construire inlassablement, surtout en démocratie, et que le système qui fait vraiment la preuve de sa défaillance c'est celui qui bloque l'arrangement et qui rend impossible la négociation, ce n'est pas celui qui est en défaut de sa puissance.

Donc on a un problème dans ce pays, et je pense qu'on l'a dans tous les pays du monde, y compris en Espagne, dans la patrie d'Apple et ailleurs, et certainement beaucoup en Californie, qui est le problème du rapport du politique et du territorial. Nous avons hérité de, et continuons à cultiver, une conception politique qui est très territorialisée, qui est sur-territoriale et qui pense que face à la complexité contemporaine des aires urbaines de plus en plus diffuses – si vous avez atteint les limites du Languedoc-Roussillon c'est effectivement assez pathétique mais j'aimerais quand même bien entendre l'avis des Perpignanais sur le sujet... – il n'y a qu'une solution c'est de porter le ressort du politique toujours plus loin. Le bon horizon, on aura fait la boucle, c'est l'Etat et donc on va confier les clés de l'intérêt général au préfet, cela nous rappellera une belle époque...

En réalité, je pense que le deuil fondamental qu'il faut faire ce n'est pas tant celui de ces postures de clubs politiques de petits élus qui se sont insérés dans ce système pour défendre des intérêts limités mais ô combien généraux, mais des intérêts généraux très limités et qui fabriquent du club communal à tire-larigot sur les périphéries. Ça, c'est effectivement une bataille et là je rejoins les interventions précédentes. Le fond du problème ne reste pas là quand même. Le fond du problème c'est de décoincer ce rapport à la gloire de l'indépendance et de construire un rapport à la gloire politique, c'est-à-dire la vertu, le politique au sens presque éthique de la chose dans le ressort de l'interdépendance. C'est pourquoi je trimble un discours qui de temps en temps trouve écho sur l'interterritorialité parce que je pense que

c'est la seule façon de fabriquer réellement ce politique négocié, cet agencement de territoire, cet arrangement qui permettra d'étirer les lignes de tramway, d'eau, et tous les autres systèmes nécessaires à la vie contemporaine là où pour l'instant on n'arrive pas à les étirer.

Pour finir, je remarque quand même que pour que la table ronde fonctionne et qu'elle ne soit pas trop désagréable jusqu'à mon intervention, il faut que le Département ne soit pas là...

## **Débat**

### **Emmanuel Négrier**

Martin Vanier a parlé de la fâcheuse tendance des politiques à croire que le pouvoir était indissociable du territoire. J'aimerais avoir de plus amples développements sur cette question.

### **Martin Vanier**

En France, 90 % de l'eau potable est gérée par de grands groupes privés en situation de délégation de service public et 75 % de l'offre de transport urbain l'est également. Ce sont d'ailleurs grosso modo les mêmes opérateurs. C'est la situation de la plupart des pays développés mais pas tous. Ces biens publics sont desservis et sont mis sur le marché de l'intérêt général aux Pays-Bas à 100 % par des opérateurs publics, ils le sont grosso modo à 100 % par des opérateurs privés au Royaume-Uni. Tout cela pour dire qu'il y a des agencements de pouvoirs sur la question des réseaux qui font quand même l'essentiel de notre cadre de vie : éteignez vos portables, ne prenez pas le tramway, coupez le robinet d'eau, ne montez pas dans le TGV et vous aller comprendre que le territoire est sans doute un cadre d'action, de vie, de décisions et de droits, mais sans les réseaux il n'est plus rien. Or ces réseaux-là échappent à toute forme de décision, contrôle démocratique, élection, arbitrage, débat public la plupart du temps. Sauf en cas de controverse et de bataille bien rangée par des efforts idéologiques de personnes qui sont généralement peu écoutées. Je renvoie à quelques grandes batailles de l'eau à Grenoble, à Saint-Etienne ou ailleurs.

Donc il me semble qu'il y a à inventer une figure politique non territoriale, il y a la place pour le faire. J'appelle à une exploration du fait que si le politique c'est ce que l'on construit en commun pour se donner des capacités de répondre à quelque chose qui est beau qui s'appelle l'intérêt général – qui a été capturé par l'Etat, on le sait bien, et la question est de savoir le recréer ailleurs – pourquoi faudrait-il s'enfermer dans des périmètres alors même que la société mobile n'arrête pas de bousculer ces périmètres et qu'on n'arrive plus à comprendre quel est le bon, et il n'y en a pas de bons. Pourquoi n'irions-nous pas explorer des formes de construction politique, certes c'est un peu compliqué et révolutionnaire, qui nous tourneraient vers la possibilité de donner notre avis, nos impôts, nos capacités de peser sur des choix qui sont très importants dans notre vie quotidienne, qui sont ceux des services en réseaux, sans abandonner le registre territorial qui a une capacité énorme d'intégration parce que c'est dans un périmètre territorial que l'on va trouver tous les besoins d'une population, ce n'est pas sur le réseau de la SNCF, c'est sûr. N'empêche qu'il y a une possibilité de compléter cette construction politique qu'il faut inventer, très loin de la réforme. C'est pour ça que cette réforme territoriale il fallait la faire il y a trente ans, aujourd'hui ce n'est vraiment plus le sujet, de mon point de vue.

### ***De la salle***

Nous n'avons pas abordé la problématique des compétences générales. Il me semble que la compétence générale du logement social est une compétence de l'Etat. Si l'on va vers plus de lisibilité, cela veut dire que l'Etat reprend en main la politique du logement. L'année dernière, 840 millions d'euros ont été attribués sur le budget de l'Etat au logement social mais en 2011

on ne nous annonce que 160 millions d'euros. Je pense donc que l'Etat attend quelque part que les collectivités locales viennent l'aider.

### **Jules Nyssen**

Je ne sais pas si l'on ne fait pas beaucoup d'histoires autour de cette affaire de la compétence générale. Je pense que c'est surtout les présidents de Région et de Département qui s'en offusquent parce que, jusqu'à une époque relativement récente les élus que l'on trouvait dans les Régions s'intéressaient plus aux problématiques de leur collectivité qu'à des problématiques purement régionales et, sous couvert de clause de compétence générale, on pouvait faire un peu tout et n'importe quoi.

Je crois qu'il ne faut pas restreindre l'imagination des collectivités à inventer des politiques publiques pour répondre à des problèmes sociaux qui se posent, on ne perdra aucune richesse à préciser un peu qui s'occupe de quoi. Avant la loi dite Raffarin, dans le domaine notamment du développement économique les Régions étaient supposées faire un schéma de développement économique à l'intérieur duquel s'inscrivaient les aides des Départements et des Agglomérations. Cela n'a pas duré très longtemps. Après, la loi dite Raffarin a complètement supprimé la dimension un peu normative de l'intervention de l'échelon. En tout cas, je ne suis pas sûr que ce combat sur la clause de compétence générale soit le combat le plus important à mener.

### **Christian Fina**

Au niveau de l'habitat social, il y a les PLH qui se mettent en place et qui définissent les parités, etc., tout ce qui accompagne le dispositif. Il y a certes la problématique du financement des réalisations mais la vraie problématique est aujourd'hui celle du foncier. La difficulté des collectivités à réaliser du logement social c'est la difficulté à trouver du foncier qui soit à des prix suffisamment abordables pour pouvoir réaliser des programmes. Il y a une notion qui est en train d'évoluer aussi c'est la notion de la capacité de préemption des collectivités sur les questions foncières. On sait que cette question-là est en débat et que probablement cette opportunité qui était offerte aux collectivités risque de disparaître, ce qui va positionner le logement social au même titre que le logement privé et dans la concurrence avec les opérateurs privés.

Je crois que dans cette réflexion-là, à un moment donné la question de la compétence établie et exercée est une vraie notion. Malgré ce que j'ai pu entendre tout à l'heure, on est tous d'accord pour être un peu anarchistes sur les bords, mais l'anarchie a ses limites, à un moment donné si l'on avait pris la mesure au niveau national du concert européen et du concert mondial, la réforme que l'on est en train d'essayer de mettre sur pied aujourd'hui il y a bien longtemps qu'on l'aurait faite. Des pays comme l'Angleterre, comme la Grèce ou l'Allemagne ont réglé le problème des collectivités territoriales d'une autre manière que nous. Et même s'il y a des fortunes diverses aujourd'hui, on se rend compte quand même qu'il y a probablement moins de difficulté à trouver une cohérence de politique générale dans ces pays. On voit que l'Allemagne a tiré son épingle du jeu sur le plan économique, que l'Espagne, même si elle a des aides européennes et souffre un peu aujourd'hui, a quand même réussi à profiter de cette organisation-là pour surfer sur la vague et progresser largement. On a un peu l'impression que notre bon vieux pays est resté un peu aristocrate sur les bords et qu'il a du mal à sortir de sa gangue institutionnelle. Je crois que c'est là le fait majeur.

Comment en sortir ? On essaie mais je n'ai pas le sentiment aujourd'hui que ce qui nous est proposé va nous permettre de franchir une grande étape.

## **Jules Nyssen**

En matière de logement social, l'Etat intervient, il a délégué aux Agglomérations l'aide à la pierre, il gère les crédits de l'ANRU, la ville détient des terrains... Tout le monde intervient dans un truc qui nécessite de faire des réunions chez le préfet où les élus sont d'une certaine façon assez déresponsabilisés sur un certain nombre de choses qui devraient relever de leurs prérogatives. Derrière la question des compétences, il y a une question de démocratie locale, de visibilité de l'action publique, de cohérence. Jusqu'ici, la compétence générale a surtout servi à l'Etat à faire financer par les collectivités des choses sur lesquelles il s'est désengagé, comme la culture par exemple.

### ***De la salle***

Je voudrais savoir, en termes de perspectives ou d'espoir pour une réforme territoriale de demain, quel peut être le rôle des administratifs pour au moins mutualiser leurs services de manière à économiser et impulser les projets collectifs dont on parle qui sont décidés et impulsés par les élus. Ils ont également un rôle important.

## **François Delacroix**

Entre Jules Nyssen et moi, vous ne faites pas passer une feuille de papier à cigarette là-dessus, nous sommes tous les deux à cent pour cent d'accord. C'est impératif que dans les années à venir, il y ait une mutualisation des services. Est-ce que vous croyez que ce ne serait pas logique que pour une Communauté d'agglomération de 300 000 ou 450 000 habitants, cela dépend comment on calcule, la gestion du personnel de toutes les communes soit faite par le même service et que le problème financier soit géré par un même service pour les trente-et-une communes et la Communauté d'agglomération ? C'est une évolution tout à fait normale. Et, dans ce domaine, on peut faire des économies considérables !